

**Contribution à la consultation citoyenne  
« Grand âge et autonomie »  
lancée par la ministre de la Santé et des Solidarités**

Pour La Mutuelle Familiale, le développement d'une société se mesure non pas uniquement à l'aune d'indicateurs purement économiques, mais aussi et surtout à celle de la prise en considération des personnes les plus fragiles.

Nous pensons donc que la problématique et les enjeux autour de l'autonomie des personnes ne sont pas uniquement liés au grand âge mais portent aussi sur les aspects de handicap. Les réponses apportées doivent donc intégrer l'ensemble des situations de perte d'autonomie et proposer des alternatives au-delà du choix actuel, qui se réduit trop souvent à l'ESAT ou à l'EPHAD.

Comment financer la perte d'autonomie, avec des solutions innovantes socialement pour mieux prendre en charge les personnes âgées dépendantes : cette question cruciale va se poser pour chaque famille car elles seront toutes plus ou moins concernées dans les années qui viennent.

Les prévisions sont largement connues : entre 2015 et 2040, le nombre de personnes de plus 75 ans va doubler dans notre pays. A partir de 2025-2030, les baby-boomers arriveront aux âges autour desquels ils seront potentiellement touchés par la dépendance.

Selon les résultats de l'enquête CARE Institutions publiée par la DREES, un tiers des seniors hébergés en EPHAD sont actuellement obligés de puiser dans leur épargne ou de vendre une partie de leur patrimoine pour payer leur hébergement. Ce chiffre illustre concrètement comment les personnes âgées financent les 1850 euros mensuels en moyenne que constitue leur reste à charge sur les frais liés à la prise en charge de leur dépendance en institution, après perception des allocations qu'ils reçoivent.

La société française est donc confrontée à ce défi sociétal majeur : comment correctement prendre en charge les personnes dépendantes, dont on estime qu'elles seront environ 1,5 million en 2030, et trouver des solutions adaptées à la multiplication des situations de perte d'autonomie ?

Forte de son expertise métier et de l'expertise d'usage de ses bénéficiaires, La Mutuelle Familiale souhaite apporter sa contribution au débat avec des propositions pouvant répondre à la question : « Comment prendre soin de nos aînés ».

Elle tient d'abord à rappeler combien l'effort de prévention tout au long de la vie est central, car il permet de créer les conditions et l'environnement nécessaires au maintien des personnes le plus longtemps possible en bonne santé. Or l'espérance de vie en bonne santé recule actuellement et est la traduction concrète d'une vision trop curative et pas assez préventive du système de santé. Actionner encore plus le levier de la prévention est donc un impératif prioritaire.

Ensuite, il lui semble qu'aborder la question par les seuls aspects de financement soit réducteur et propre à favoriser la croissance d'un marché de la « silver economy », forme de réponse correspondant à une approche beaucoup trop individualiste de ces problèmes.

Par son essence même, La Mutuelle Familiale, qui est un organisme à but non lucratif, place l'humain au centre de ses préoccupations et de ses missions. Pour elle, il s'agit donc avant tout de répondre à

un besoin sanitaire et social qui va prendre une ampleur considérable, dans le cadre d'une solidarité nationale refondée et s'exerçant au moyen de droits universels pour tous.

Voilà pourquoi sa contribution se focalise sur les 3 points suivants :

- Prendre en compte l'humain et décloisonner les différents modes de prise en charge
- Formaliser clairement une aide aux aidants.
- Assurer un financement soutenable et pérenne de la perte d'autonomie

### **1 – Prendre en compte l'humain et décloisonner les différents modes de prise en charge**

Selon que l'on est en situation de handicap ou de perte d'autonomie liée à l'âge, les réponses doivent être appréhendées de façon adaptée. Dans tous les cas, la perte d'autonomie est d'abord et avant tout un problème social. Car la survenue de la dépendance est synonyme de rupture progressive des relations et du statut social antérieurs et se traduit trop souvent par un isolement croissant, malgré tous les efforts des soignants, des aidants et des familles.

Pour construire collectivement une prise en charge plus humaine et plus sociale de la dépendance, La Mutuelle Familiale estime qu'il est essentiel de sortir d'une logique purement institutionnelle, cloisonnée entre un choix radical : les établissements de santé ou la prise en charge à domicile.

Le point de départ de cette approche « sociale », c'est que le parcours de vie d'une personne entrant malheureusement en situation de dépendance doit prendre en compte les aspirations voire le choix des personnes et de leur famille.

La Mutuelle Familiale part du postulat qu'il faut d'abord laisser le choix aux familles et aux personnes pour tracer leur propre chemin de prise en charge, en tenant en compte de chaque réalité. Cela ne veut pas dire ne pas les accompagner et les soutenir, cela signifie injecter plus de souplesse, de coordination, d'information, de solutions intergénérationnelles et d'innovation sociale

Or nous ne pouvons que constater le côté trop souvent déshumanisé et rigide de la prise en charge de la perte d'autonomie, de même que le financement public actuel s'avère très complexe et peu lisible. Les gens méconnaissent leurs droits, les familles sont perdues et se sentent trop seules pour faire face à cet immense problème.

Le maintien à domicile est un réel enjeu dont le mouvement mutualiste s'est emparé avec le projet d'EPHAD « Hors les murs ». Au-delà de ce projet, nous pensons que les initiatives pouvant contribuer à un maintien à domicile par une offre de soins, du lien social ou des services innovants contribuant à une bonne qualité de vie doivent être encouragées.

Sans oublier le fait qu'une réponse à la hauteur de ces nouveaux besoins sociaux sera largement créatrice d'emplois dans les services à la personne.

### **2 – Formaliser clairement une aide aux aidants**

Aborder la question de la dépendance suppose inmanquablement de prendre en compte la situation et la contribution des aidants, qui sont aujourd'hui plus de 8 millions à fournir une aide informelle évaluée à plus de 10 milliards d'euros, acte de solidarité familiale majeur !

Au regard des demandes de ses membres adhérents, la Mutuelle Familiale pense que les aidants doivent bénéficier d'un accompagnement, d'un soutien et d'une reconnaissance dans leurs pratiques

et leur implication sans relâche pour soulager et organiser le quotidien de leurs proches en situation de perte d'autonomie.

Plusieurs mesures concrètes et relativement simples pourraient y contribuer, comme par exemple :

- **Une extension des droits existants au travail** qui doit permettre de pouvoir concilier les différents temps de vie. Une incitation des entreprises à mieux prendre en compte ces situations dans leur organisation pourrait être mise en place.
- **Un appui financier aux associations et structures** développant une offre de soutien aux aidants devrait être renforcé avec l'objectif que ces actions soient pérennes dans le temps.
- **Enfin, une reconnaissance de statut d'aidant** dans le cadre du développement des compétences doit être formalisée, notamment par la Valorisation des Acquis de l'Expérience.

En tant que mutualistes, cet accompagnement des aidants nous semble fondamental car nous avons la conviction qu'une approche par la solidarité intergénérationnelle et familiale est la bonne voie pour relever le défi de la perte d'autonomie au sens large, liée au handicap et au grand âge. Il faut donc largement l'encourager.

### **3 – Assurer un financement soutenable et pérenne de la perte d'autonomie**

Pour La Mutuelle Familiale, il s'agit d'abord de dépasser l'antagonisme entre la notion de 5<sup>ème</sup> risque, développée sous la présidence Sarkozy et qui n'a pas abouti, et celle de la création d'une 5<sup>ème</sup> branche à rajouter à notre système solidaire de protection sociale ?

Ce qui nous apparaît essentiel, c'est que soit instauré un droit universel pour tous à la prise en charge de la dépendance, géré dans le cadre de la solidarité nationale, afin de pouvoir répondre aux problématiques des dépenses corrélées à la perte d'autonomie et faire reculer les inégalités dans ce domaine.

Ces dépenses spécifiques sont évaluées aujourd'hui à 30 milliards d'euros, dont 6,3 milliards à la charge des ménages. Face à ces besoins de financement qui vont aller en s'accroissant, l'instauration d'une assurance obligatoire dépendance gérée par la Sécurité sociale nous semble la seule réponse solidaire, universelle et pérenne que l'on puisse envisager.

La prise en charge de la perte d'autonomie interpelle tous les acteurs impliqués dans la prévention des risques, les services à la personne, le maintien du lien social.

En tant que Complémentaire de vie, La Mutuelle Familiale apporte déjà de nombreux services pour accompagner au quotidien les seniors et leurs aidants et pour les aider à conserver le plus longtemps possible une bonne santé : ateliers mémoires, alimentations, équilibre, rencontres pour favoriser le lien social, séjours destinés aux aidants pour les soulager dans leur tâche et éviter qu'ils ne tombent eux-mêmes malades.

Elle est prête à s'investir encore plus pour faire face à ce défi majeur, en construisant collectivement et en développant des solutions innovantes pour anticiper et répondre encore mieux à ces besoins dont la croissance va s'accroître dans les années qui viennent.